RAPPORT MARS 2016

0. INTRODUCTION

Le présent rapport décrit les différentes violations des droits humains observées dans certaines provinces du pays où les données ont pu être disponibles. Il s'articule autour des points principaux suivants:

- Primo, l'analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale qui a prévalu tout au long du mois de mars 2016. Cette analyse est une condition sine qua none pour mieux appréhender l'évolution du respect des droits fondamentaux.
- Secundo, les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique seront épinglés en mettant en évidence les auteurs.
- Tertio, les cas de torture en tant qu'atteintes à la dignité humaine seront également analysés. Dans ce rapport, l'évolution de la situation carcérale dans différents établissements pénitentiaires ainsi que les conditions de détention dans les cachots de la police judiciaire des communes n'ont pas été analysées suite au manque de données.
- Enfin, nous terminerons par une conclusion.

1. CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

1.1. Point de vue sécuritaire

Au cours du mois de mars 2016, la sécurité a été surtout menacée par des attaques des bandes armées et des attentats à la grenade dont les auteurs sont restés jusqu'ici inconnus. Dans tout cela, la population accuse souvent les agents de sécurité, les agents du Service National de Renseignement (SNR) et les jeunes affiliés au parti au pouvoir qui sont communément appelés Imbonerakure.

Voici les attaques répertoriées et leurs impacts que ce soit dans la Mairie de Bujumbura ou à l'intérieur du pays:

- En date du 4/3/2016, en commune urbaine de Ntahangwa, dans les zones de Kinama et de Kamenge. Les témoins ont indiqué que plus ou moins 5 grenades ont été lancées et ont explosé à Kigobe, à la gare du nord séparant la zone Kamenge et la zone Ngagara ainsi qu'à Kinama. Ces attaques ont fait 11 personnes blessées. Parmi ces blessés, 10 sont de la zone Kinama car, dans cette zone, l'attaque a eu lieu dans un endroit où les conducteurs de motos et les cyclistes nettoient leurs engins. La peur a crée la débandade des personnes qui rentraient chez elles ce soir.

- En date du 5/3/2016, une grenade a explosé en commune urbaine de Muha et plus précisément à la 1ère avenue de la zone Musaga. Selon les habitants de la localité, il n'ya pas eu de dégâts humains.
- Après les attaques qui ont emporté la vie de 3 personnes (Didace Ndayisenga, Anaclet Nzobonimpa et Eulalie Nibogora) et où plus de 6 personnes dont le chef de poste, Freddy Bizabigomba, la chasse à l'homme n'a pas tardé à commencer. Madame Côme et ses 2 enfants de Gishiha ont été arrêtés et incarcérée à la brigade de Murago. Elle a été tabassée jusqu'à ce qu'elle soit incapable de s'asseoir. Une autre dame dénommée Eugénie KUBWIMANA de Murago en commune Burambi, elle aussi, a été arrêtée et incarcérée. Les deux dames ont été incarcérées du fait que leurs maris sont des ex – FAB tutsi. Les autres qui ont été arrêtés sont : NDEKATUBANE Emmanuel, NDAYAHUNDWA Athanase, Isidore, David et Edouard NZOSABA de la colline Busaga. Selon les témoignages des populations de ces localités, Isaac (Président du conseil communal, Siméon (Responsable du CNDD/FDD et Elie (Directeur de Gitaramuka) ont dressé des listes des personnes à arrêter parmi lesquelles figureraient des personnes à tuer. On notera aussi que HARERIMANA du FNL pro Rwasa, chef de colline adjoint de Gitaramuka a été arrêté sur ordre du responsable du CNDD/FDD et Président du conseil communal de Burambi, le 6 avril 2016 à 18h. Un autre passionné militaire prénommé Isidore de la colline Rwaniro a été arrêté.
- Dans la nuit du 6 au 7/3/216, une grenade a été lancée dans un bar situé dans le quartier Ruziba en zone Kanyosha de la commune urbaine de Muha. Plusieurs personnes ont été blessées. Le criminel n'a pas pu être identifié.
- En commune Mugamba, la sécurité est restée préoccupante tout au long du mois de mars 2016. Dans la soirée du 09/03/2016, une fouille perquisition a eu lieu sur la colline Mubira en zone Nyagasasa de la commune Mugamba en province Bururi. La famille de Ndorere a été visée par l'opération. Sa maman âgée de 75 ans et un certain Nzokira ont été appréhendés par la police en collaboration avec l'Administration communale. Deux fusils et des munitions ont été saisis. Notons que c'est dans cette même localité où un certain Nzeyimana Ernest fils de Barampfumbase et de Simbondeye a été assassine dans la nuit du 3 au 4/03/2016 par des personnes non identifiées. Dans la matinée du 10 mars 2016, la police à travers le commissaire provincial a dit avoir saisi, sur la colline Mubira, site de Gatwe, 4 fusils dont 3 de type karashinikov qui se trouveraient dans les bananeraies appartenant à une dame de plus de 80 ans, connu sous le nom de Simbakwira et un fusil R4 retrouvé dans la marraie appartenant à la même dame. Deux personnes ont été arrêtées sur place pour enquêtes. Il s'agit de Laurent Ndayisaba, domestique, originaire de la colline Mugano, commune Matana, et Ezéchiel Nkeshimana, travaillant chez Simbakwira, originaire de la commune Buhiga en province Karusi. En plus de ces fusils, la police dit aussi avoir saisie une grenade défensive. Ces deux personnes ont été détenues au cachot de Brigade Bururi.

  Des coups de feu ont été entendus dans la nuit du 22 au 23 mars, sur la colline Ndengo-Ruko, zone Nyagasasa. D'après les personnes sur place, ce groupe de personnes armées a continué à tirer vers la direction de la colline Rwigo, commune Gisozi en province Mwaro, frontalière avec la colline Ndengo-Ruko de la commune Mugamba, province Bururi. Il n'y a pas eu de dégâts humains ou de dégâts matériels. Le groupe s'est volatilisé vers Gisozi de la province Mwaro.

  Un peu avant, il y avait eu fouille perquisition de la police sur la colline Mugendo-Ndengo en zone Nyagasasa chez une vieille maman. La police n'a rien trouvé, mais elle a beaucoup menacé

cette vieille maman pour qu'elle dise où se trouverait son fils, Janvier, vivement recherché par la police et l'administration provinciale de Bururi qui l'accusent de participations dans les groupes armées.

- Le 11/3/2016, une grenade a explosé à la gare du Nord en zone Kamenge de la commune urbaine de Ntahangwa. Plusieurs personnes ont été blessées.
- Le soir du 14/3/2016, une grenade a été explosée en zone Musaga (1ère avenue) en commune urbaine de Muha. Beaucoup de personnes ont été blessées. Le lendemain, beaucoup de jeunes ont été arrêtés par la police.
- En date du 18/3/2016 vers 9h, une grenade a explosé en zone Musaga (1ère avenue) de la commune urbaine de Muha. Plusieurs personnes ont été blessées et d'autres ont été arrêtées par la police.
- En date du 24/3/2016 vers 7h du matin, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Gihosha, tout près de l'hôpital militaire, 2 grenades ont explosé. Beaucoup de personnes ont été blessées.
- En date du 25/3/2016, vers 20h, en commune urbaine de Muha, zone Musaga, 1ière avenue, plusieurs tirs et des explosions de grenades ont été entendus. Quatre militaires ont été blessés.
- En date du 29/3/2016, vers 12h30, en commune urbaine de Ntahangwa, zone Kamenge, quartier Gasenyi, deux grenades ont été lancées contre un bus de la police faisant six policiers et un enfant blessés.

Le caractère commun à ces attaques à la grenade, c'est que les criminels ne sont jamais identifiés et arrêtés alors que, souvent, elles se font près des positions de la police.

Les Imbonerakure des communes de la province Rutana font, au vue de la population, des patrouilles avec des machettes et gourdins accompagnés et protégés par la police, jusque même à aller surveiller la frontière Rutana avec la Tanzanie surtout au niveau de la commune Giharo. Ces mêmes jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD arrêtent les personnes surtout celles qui se déclarent contre le pouvoir, les accusant des infractions fantaisistes comme la coopération avec les groupes armés. Ainsi, ils les maltraitent et vont jusqu'à leur infliger des coups et blessures graves. Ces jeunes se cachent derrière ce que l'administration appelle les "comités collinaires de sécurité", une imagination du pouvoir pour créer un cadre de patrouille à ces jeunes, qui sont membres de ces comités collinaires de sécurité ; lesquels comités sont souvent critiqués par les partis politiques de l'opposition et la société civile locale, comme étant composés par les membres du parti au pouvoir, surtout les jeunes Imbonerakure.

En province Makamba, la situation sécuritaire est aussi perturbée par des arrestations en cascade des jeunes surtouts des communes Kibago et Mabanda par la police et les imbonerakure. Ces derniers se cachent derrière les comités mixtes de sécurité dont ils font partie. Ils arrêtent les gens supposés être des opposants politiques, surtout contre le troisième mandat.

Selon les habitants de la commune Busoni, des entrainements paramilitaires seraient en cours dans forêt de Yanza dans cette même commune à l'endroit des Imbonerakure et Interahamwe depuis 2 mois. Elles sont conduites par des Interahamwe et des démobilisés. Après les entrainements, les Interahamwe vont dans des endroits cachés tandis que les Imbonerakure retournent sur leurs positions habituelles où ils opèrent comme des forces de sécurité. Ceux qui sont à la tête de ces entrainements

seraient : le commissaire MUVUNYI et l'honorable GIHAHE. A Busoni, le chef de zone du nom de Vital a distribué certaines armes comme des arcs et flèches. Les populations frontalières avec cette forêt sont accusées de possession d'armes et certaines ont déjà fui. Ce sont ces Imbonerakure qui opèrent le checking des personnes qui traversent la frontière burundo – rwandaises. Pour les personnes qui sortent, il ya une légère tolérance alors que toute personne en provenance du Rwanda est arrêtée et conduite dans les bureaux du Service National de Renseignement de la province Kirundo.

1.2. Point de vue politique

Au cours du mois de mars 2016, le côté politique a principalement été dominé par la radiation de la liste des députés des parlementaires issus des partis de l'opposition regroupés au sein de l'alliance Amizero y'Abarundi qui n'ont jamais siégé.

En effet, en date du 29/3/2016, la cour constitutionnelle a rayé de la liste des députés huit élus de l'opposition membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » dirigée conjointement par Agathon RWASA du FNL et Charles NDITIJE de l'UPRONA, deux partis non reconnus par le ministère de l'Intérieur lors des élections controversées de 2015. Rappelons que cette coalition avait toujours contesté la légitimité des démarches du président Pierre NKURUNZIZA pour obtenir un troisième mandat jugé anticonstitutionnel par l'opposition et une partie de son camp allant jusqu'à déclarer qu'elle ne reconnaîtra pas les institutions issues de ces élections. Les huit députés concernés par l'arrêt de la cour sont: Charles NDITIJE, Evariste NGAYIMPENDA, Bernard BUSOKOZA, Jacques GASUHUKE, Mireille MIZERO, Terence NDIKUMASABO, Yves SAHINGUVU et Tatien SIBOMANA. Signalons que ces députés totalisaient 29 absences « injustifiées » depuis l'élection controversée de la nouvelle Assemblée nationale, en Août 2015, a annoncé, la chambre basse du parlement.

1.3. Point de vue judiciaire

Au cours du mois de mars 2016, des cas d'arrestations arbitraires et d'enlèvement n'ont cessé d'être enregistrés ici et là dans le pays et plus principalement dans la Mairie de Bujumbura. Et là, ceux qui subissent ces actes barbares qui, souvent, se soldent par des exécutions sommaires et extrajudiciaires sont surtout des jeunes gens des quartiers dits contestataires du troisième mandat de Pierre Nkurunziza.

Voici les cas qui ont pu être identifiés :

- Le 1er mars 2016, NTAWUMENYA Didace, employé de la COOPEC Makamba a été kidnappé quand il se rendait à son travail. Didace résidait à Makamba sur la colline Gitwa. Ce jeune d'un mois de mariage a été enlevé par des gens non identifiées. Ses collègues ont dit qu'ils ne lui reprochaient de rien sur sa conduite quotidien.
- Dans la nuit du 4/3/2016, des attaques à la grenade ont été perpétrées dans plusieurs lieux des quartiers du nord de la capitale Bujumbura : 5 grenades ont explosé à Kigobe, à la gare du nord et à Kinama. Selon les témoins sur place, ces grenades ont fait 11 personnes blessées. Après ces attaques, plusieurs personnes ont été arrêtées par la police. Des sources sur place ont révélé que plusieurs étudiants de l'Université du Burundi en provenance du campus Kamenge et de l'Ecole Normale supérieure situés non loin de la gare du nord à Kamenge où des explosions de plusieurs grenades ont retenti ont été appréhendés. Au cours de la même nuit, plusieurs

personnes ont été arrêtées dans la zone Kinama de la commune Ntahangwa après une explosion d'une grenade qui a blessé une dizaine de personnes.

- En province Muramvya et plus précisément près des bureaux de la zone Bugarama, une attaque à la grenade a été perpétrée dans la nuit du 6 mars 2016. Dans la foulée des événements, une dizaine de personnes ont été arrêtées par la police dont un militaire. Les populations qui étaient sur place ont décrié et qualifié ces arrestations d'arbitraires.
- Le 7 mars 2016, six (6) étudiants ont été arrêtés sur la colline Nyange de la commune Muhuta alors qu'ils rendaient visite à leur camarade de classe. L'administration à la base dans cette commune a dit que ces étudiants ne s'étaient pas fait inscrire dans le registre du chef de colline à leur arrivée et de conclure qu'ils collaborent avec les groupes armés. Ils ont été détenus au cachot de la police à Gitaza. Du moment que ce registre des visiteurs ne figure nulle part dans le code pénal et qu'il n'y a pas d'infraction mentionnée et la peine y relative pour tout visiteur non enregistré, les voisins de cette famille visitée ont décrié qu'il s'agit d'une arrestation et une détention arbitraire.
- Hugo HARAMATEGEKO, Président de la Nouvelle Alliance pour le Développement du Burundi (NADEBU), parti politique d'opposition, a été arrêté, le 9 mars 2016 à son domicile sise en zone Cibitoke de la commune urbaine de Ntahangwa. Alors qu'il s'apprêtait à prendre sa douche matinale (vers 6 heures), des policiers ont surgi dans sa maison et l'ont conduit au cachot de la zone Cibitoke. Ni lui, ni sa famille, aucune personne n'a été informée du motif de son arrestation. Sa famille n'a cessé de craindre pour sa sécurité du moment que HARAMATEGEKO est un des rares opposants politiques qui sont restés au Burundi.
- Le 10/3/2016, NZOBIRABA, habitant de la zone Nyagasasa, Ezéchiel Nkorerimana, natif de Buhiga en province Karuzi et Laurent Ndayisaba ont été interpellées par la police sur la colline Gatwe en commune Mugamba de la province Bururi après une fouille perquisition opérée par sélection des ménages. Ces arrestations ont eu lieu après la découverte d'armes dans une bananeraie. Les habitants de la localité ont cru en un montage fait par la police car aucune arme n'a été saisie dans les ménages des personnes arrêtées. Bien plus, les armes découvertes étaient loin des habitations des personnes arrêtées. Tout cela a crée des inquiétudes de la part des familles des personnes arrêtées par la police.

  Le 11 mars 2016, Jean de Dieu YAMUREMYE, lui aussi jeune homme, a été arrêté par la police dans la même zone de Nyagasasa. Il a directement été conduit vers une destination inconnue. Ses proches n'ont cessé de s'inquiéter pour sa sécurité.

  De nombreuses arrestations ont été menées par la police le 12 mars 2016 et même après dans la commune de Mugamba de la province Bururi. Les habitants n'ont cessé de dénoncer des arrestations arbitraires dans cette commune depuis le début de la crise en avril 2015. Dans ces arrestations, les agents de la police accusent les habitants de détenir des armes. Les personnes arrêtées sont tabassées et subissent d'autres maux.
- Dans la Mairie de Bujumbura, les arrestations n'ont jamais cessé. En effet, le 11 mars 2016, trois (3) jeunes hommes ont été arrêtés par la police dans la zone Musaga de la commune Muha. Selon des sources sur place, les policiers ont d'abord tiré plusieurs coups de fusils avant d'arrêter les trois jeunes gens dans le quartier Gitaramuka. Les jeunes appréhendés sont : Haragakiza Sophonie, Gérard Kidirigi et un autre jeune dénommé Rusake. Ils ont tous été tabassés et ligotés avant d'être embarqués vers une destination inconnue.

- Seize militants d'un parti FNL-Indépendant ont été arrêtés le 12 mars 2016 dans la commune Busoni en province Kirundo par des agents du SNR. Selon des témoignages sur place, ces personnes ont été tabassées au moment de leur arrestation. Sandrine NDAYISHIMIYE, une autre militante du même parti a été arrêtée le lendemain. Les proches et les membres de leurs familles ont dénoncé ces arrestations qualifiées d'arbitraire.
- Le 13/3/2016, le prénommé Eliphase a été arrêté au chef-lieu de la province Bururi par des agents du SNR qui l'auraient acheminé à Rumonge. Sa famille a dénoncé une arrestation arbitraire. De plus, elle n'a cessé de s'inquiéter pour sa sécurité. Précisons qu'il était accusé de participation à des groupes armés.
- Le 15 mars 2016, trois jeunes frères Salvator NIBIGIRA, Alexis NIRAGIRA et Patrick NZISABIRA ont été arrêtés par la police dans la zone Musaga de la commune urbaine de Muha. Au moment de leur arrestation, ces jeunes se trouvaient à leur domicile. La police les accusait de détention d'armes. Les membres de la famille ont dénoncé des arrestations arbitraires. Leur père, Cyprien BUREGEYA (élu collinaire de Musaga) a, lui aussi, été arrêté et transféré à la prison centrale de Mpimba avant que deux de ses fils ne soient relâchés.
- Quatre employés de SOGEA SATOM (Société de construction) ont été arrêtés le 18 mars 2016 dans la province de Ngozi par des agents du SNR. Les motifs de ces arrestations n'ont jamais été connus. Ainsi, leurs collègues s'inquiétaient pour leur sécurité.
- Le 18/3/2016, cinq hommes ont été arrêtés en début de soirée dans la commune Mukike en province de Bujumbura. Les témoins sur place ont affirmé qu'ils ont été arrêtés par Major Gahomera, commandant du camp de Mujejuru situé dans la commune Mugongo-manga en province de Bujumbura Rurale. Parmi les personnes arrêtées figure un responsable local du parti MSD du nom de Jean Paul KINEZA.
- Monsieur NIMUBONA Osiasse (27ans) de la commune Mpanda, secteur Gahwazi/1-Mugaruro (province Bubanza) a été arrêté par 3 policiers accompagnés du chef de poste de Mpanda et le S_3 le 22 mars 2016 à 4 heures du matin et conduit au cachot de poste de police de Bubanza. Arrivés à son domicile, ils ont d'abord défoncé la porte de sa maison avant de l'attraper et de le conduire à Bubanza (au cachot). La victime affirme qu'elle a été très sérieusement battue au moment de son transfert au chef-lieu de la province. Avec deux autres retenus NSABUMUREMYI Firmin et NZIRUBUSA Jean arrêtés le 23 Mars 2016, ils ont été accusés de lésion corporelles volontaires graves contre un surnommé Dumer, informateur de la documentation Bubanza. Dumer était accusé d'informer la police et le SNR des lieux de fabrication des boissons prohibées et autres. Les membres de la famille d'Osiasse n'ont cessé de décrier cette arrestation en dehors des heures prévues par la loi suivie de torture.
- Le coordonnateur des activités de mobilisation et de propagande au niveau nationale pour le compte du parti MSD du non de NTIBAZONKIZA J-Berchamans a été arrêté en commune de Muhuta par la police et conduit dans la prison de Mpimba. Les membres du MSD ont dénoncé une arrestation arbitraire sur mobile politique.

Le Tribunal de Grande Instance de Bujumbura a fait libérer 41 jeunes hommes arrêtés arbitrairement en avril 2015 et accusés de participation au mouvement insurrectionnel alors qu'ils avaient été appréhendés lors des manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ces jeunes étaient détenus à la prison de Muramvya. Après leur libération, après une année de détention,

ces jeunes ont extériorisé leur crainte pour leur sécurité car il existe des cas de détenus assassinés après leur libération. Précisons que des centaines d'autres jeunes hommes croupissent encore dans les prisons, ici et là dans le pays pour avoir participé dans ces manifestations et n'ont pas été jugés ou présentés devant un juge après une année. Signalons aussi qu'une soixantaine d'autres jeunes gens restent écroués à Muramvya suite à une récente condamnation de la Cour d'Appel de Bujumbura qui les accuse d'avoir participé, dans la nuit du 11 au 12 décembre 2015, à des attaques de camps militaires. Leurs peines varient entre 6 mois à 30 ans de prison ferme.

Le Parquet Général de la République du Burundi a, en date du 10 mars 2016, sorti son rapport d'enquête dans lequel il dément les exécutions extrajudiciaires commises par les agents des services de sécurité, le 12 décembre 2015, après les attaques de 4 camps militaires. Ce rapport conclut qu'aucun civil n'a été tué et qu'il n'existe aucune fosse commune des victimes de ces massacres. Selon le Parquet Général, seuls des combattants ont été tués. Les seuls cas d'exécutions extrajudiciaires reconnus sont celles de 7 hommes arrêtés non loin du camp de Mujejuru en commune Mugongomanga de la province Bujumbura et retrouvés assassinés le lendemain. Sur ce point, le procureur général a indiqué l'ouverture d'un dossier d'enquête contre deux officiers de l'armée qui opéraient dans cette localité. Ce même rapport est, on ne peut plus, contraire aux témoignages sur les événements du 11 et 12 décembre 2015 qui révèlent que plus de 160 personnes ont été tuées et de nombreuses autres portées disparues. Les familles qui n'ont jamais retrouvé les leurs craignent qu'ils n'aient été enterrés dans des fosses communes par les autorités. Certaines de ces fosses ont même été révélées par des témoins, des organisations de défense des droits humains et l'ONU via le Haut commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Ce dernier a évoqué l'existence d'au moins 9 fosses communes qui devraient faire objet d'enquête par leurs experts.
Enfin, dans son rapport, le procureur général de la République indique que les malfaiteurs qui ont été tués portaient des uniformes militaires et des uniformes de la police. Cela confirme à plus d'un titre que les centaines de victimes qui ont été ramassées dans les rues des zones Nyakabiga et Musaga et qui portaient des tenues civiles n'étaient pas des criminels mais des civiles. Cela renforce encore une fois les contradictions qui se trouvent dans ce rapport et qui devraient montrer à tout un chacun que, bel et bien, les exécutions extrajudiciaires ont eu lieu à la suite des attaques de 4 camps militaires.

1.4. Point de vue social

En date du 28/3/2016, au bout de cinq mois de suspension, avec une charge de « participation à un mouvement insurrectionnel » contre le troisième mandat présidentiel, l'année dernière, l'Association dénommée Parole et action pour la prise de conscience et le changement des mentalités (PARCEM), a repris ses activités à la faveur d'une mesure judiciaire. Le parquet général de la République a, en même temps, décidé de la levée immédiatement du gel des avoirs bancaires de cette association et de certains de ses dirigeants, faute de preuves suffisantes et accablantes à charge.

Certains motards de Rumonge se lamentent que leur droit à la circulation est violé par la police qui les empêche d'accéder au centre - ville de Rumonge depuis un bon bout de temps .Ces motards indiquent qu'ils sont en ordre avec les papiers de leurs motos mais qu'ils ne comprennent pas pourquoi le droit à la circulation leur a été limité alors qu'il n'y a pas de couvre-feu. Des sources policières à Rumonge, ces

mesures auraient été prises pour des raisons de sécurité car il y a quelques deux personnes qui ont été appréhendées en possession d'armes à feu. Ces motards sont donc accusés de transporter des malfaiteurs. Ainsi, les motards qui exercent le travail de transport des personnes ne sont pas autorisés à dépasser les rivières de Dama et Murembwe pour atteindre la ville de Rumonge.

Des centaines d'enfants se retrouvent au niveau des différents ports de pêche de la province de Rumonge et leur nombre ne cesse d'augmenter selon des informations recueillies auprès des pêcheurs. Ce sont surtout des enfants orphelins, des enfants abandonnés ou issus des parents divorcés qui passent la journée et la nuit sur des ports de pêche en ramassant par terre des poissons. L'âge de ces enfants varient entre 7ans et 15 ans et devraient normalement être à l'école pour avoir accès au droit à l'éducation comme d'autres enfants.

Une centaine de famille résident sur la rive du lac Tanganyika dans les communes de Bugarama et Muhuta sont sans abris à cause d'un vent violent qui a détruit leurs maisons dans la nui du 07 mars 2O16. Ces familles passent la nuit à la belle étoile et demande que le droit au logement leur soit accordé. Ces familles s'ajoutent à d'autres victimes d'intempéries dans cette province dans ces deux communes dont plus de deux cents familles se trouvent dans les sites de Cashi et Supobu aménagés par la croix rouge du Burundi. Ces deux communes situées sur un relief accidenté sont souvent victimes d'éboulement de terrain, d'inondations des rivières et des vents violents. Le programme alimentaire mondial (PAM) compte assister en vivres 6000 ménages victimes des intempéries.

2. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

2.1. Présentation générale

Au cours du mois de mars 2016, plusieurs personnes ont été tuées. Les unes ont été victimes des exécutions sommaires et extrajudiciaires après avoir été arrêtées par des forces de sécurités, d'autres sont mortes dans des attentats et embuscades organisées ici et là par des personnes non identifiées. Dans beaucoup de cas, les familles qui ont perdu les leurs ou qui étaient près des lieux des drames ont pointé du doigt les Imbonerakure et les agents de la documentation. Voici quelques cas identifiés :

- En date du 04 mars 2016, un corps sans vie de Nzeyimana Ernest connu sous le sobriquet de Mujoma a été découvert sur un pont séparant les collines Mubira et Ruhinga en zone Nyagasasa de la commune Mugamba. Il aurait été tué par des personnes qui lui auraient tendu une embuscade au niveau de ce pont. L'OPJ de la commune Mugamba a directement entamé des enquêtes.
- Dans la soirée du 5/3/2016, une personne a été tabassée par des personnes en tenue civile en présence des policiers et a rendu son âme. Lorsqu'elle a été agressée, la personne était dans un endroit communément appelé « ku kasoko » situé à la 1ère avenue de la zone Musaga en commune urbaine de Muha. Selon les témoignages des personnes qui étaient sur place, les agresseurs étaient des Imbonerakure. Signalons que la victime a été accusée de faire partie des malfaiteurs qui lançaient des grenades aux policiers.
- Dans la soirée du 6 mars 2016, Yves NSABIMANA a été tué dans une attaque à la grenade perpétrée au chef-lieu de la zone Bugarama en province Muramvya. En plus de cette victime, six autres personnes ont été blessées selon des témoins. Les assaillants n'ont pas été identifiés ni appréhendés.

- Un corps sans vie d'un homme a été retrouvé le 8 mars 2016 dans la ville de Gitega. La victime portait des traces de coups et de poignards mais n'a pas pu être identifiée.

L'image ci – contre montre l'homme retrouvé assassiné dans la ville de Gitega

- Un homme a été grièvement blessé à l'abdomen dans la nuit du 8 mars 2016 et retrouvé agonisant le lendemain matin sur l'avenue de l'Université (séparant la zone Bwiza de la zone Rohero). La victime serait tombée sous les balles lors d'une attaque d'un groupe armé.

La victime grièvement blessée par balles

- Le soir du 13/3/2016, HAVYARIMANA Paul, un boutiquier de la rue Mardi en zone Kinindo de la commune urbaine de Mukaza a été fusillé dans sa boutique par des personnes armées non identifiées. Il est mort sur le champ.
- Un corps sans d'un homme décapité a été retrouvé le 14 mars 2016 sur la colline Mpotsa de la commune Rusaka en province Mwaro. La victime n'a pas pu être identifiée suite à l'état défectueux de son corps.
- Un corps d'un homme a été retrouvé le 15 mars 2016 dans la zone Gasenyi en commune Buganda de la province Cibitoke. Des témoins ont évoqué une exécution car le corps présentait beaucoup de blessures.
- Le 15 mars 2016 aux environs de 19h20, MUDOMO Cyprien, le numéro 2 des élus collinaires, a été intercepté en cours de route lorsqu'il rentrait chez lui au site Gatwe, colline Mubira en commune Mugamba. Il revenait du cabaret. Il a été fusillé par des personnes inconnues. Mudomo Cyprien est mort sur place. La même nuit et le lendemain matin, la police a procédé à des arrestations pour essayer de chercher les criminels. Elle a entre autre arrêtée le chef de colline qui est aussi le numéro 1 des élus collinaires, et les personnes qui étaient avec Cyprien à son cabaret avant que celui-ci ne soit tué. La police a dit poursuivre des enquêtes. Signalons qu'à part le chef de colline qui a été relâché, les autres personnes arrêtées sont restées au cachot de la Brigade Mugamba.
- Dans la soirée du 15 mars 2016 vers 22h30, Pascal KAZUNGU, élu collinaire de Mbizi en commune Kibago de la province Makamba a été abattu par des hommes armés non identifiés à son domicile. Suite à cet assassinat, 4 personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête. Il s'agit de : NIYONKURU Cyrille, élu collinaire, le surnommé RUSOKO, le surnommé NZUNGU et NIYIBUKA Cédric.

- Un policier du nom de NIYONGABO Bernard a été abattu, le 17 mars 2016 aux environs de 19h, sur la colline Mubira (tout près de la rivière Murembwe) en zone Nyagasasa de la commune Mugamba en province Bururi. Ce policier était en congé et a été intercepté en cours de route lorsqu'il rentrait chez lui. Après quelques minutes, plusieurs policiers sont venus à bord d'un camion et ont installés leur position à l'école primaire de Nyagasasa. Les assassins n'ont pas pu être identifiés.
- Salvator NDAYIKENGURUKIYE, natif de la commune Gihogazi en province Karuzi, a été découvert mort criblé de balles, le 17 mars 2016, dans la localité de Cimibare, colline Murambi en zone Buruhukiro de la commune Rumonge dans la même province. Des témoins sur place ont révélés que ce corps a été jeté, à cet endroit, par des hommes armés et en tenue de la police nationale et à bord d'un véhicule la veille aux environs de 23 heures. Selon les mêmes sources, ces policiers ont tiré beaucoup de coups de feu avant de jeter le corps. La victime portait certains effets militaires notamment un tricot, un béret, une bottine, un fusil de type artisanal appelé « Mugobore » et un imperméable de la police. Ces témoins ont demandé que des enquêtes soient menées pour savoir si cela ne serait pas une exécution extrajudiciaire.
- Le 18 mars 2016, la police a découvert une tombe dans la parcelle n°44 située à la 13ème avenue en zone Cibitoke de la commune urbaine de Ntahangwa. Cette tombe renfermait le corps d'un individu assassiné et enveloppé dans une moustiquaire mais qui n'a pas pu être identifié. A ce moment, deux employés d'une boutique ont été arrêtés par la police. Il s'agit de Buhonga et Dieudonné.

La tombe renfermant le corps d'un homme exécuté et enveloppé dans une moustiquaire

- Dans la matinée du 19/3/2016, un corps sans vie décapité de sa tête a été découvert à la 13ème avenue de la zone Buyenzi en commune urbaine de Mukaza. Personne n'a pu reconnaitre cette personne.

La photo ci – contre montre le cadavre de la personne non identifiée retrouvée à la 13ème avenue en zone Buyenzi.

- En date du 22/3/2016, le Lieutenant Colonel Darius IKURAKURE, Commandant du Camp Génie de Combat de Muzinda a été fusillé par un homme non identifié en tenue militaire. Il était dans les enceintes d'Etat Major de Forces de Défense Nationale. Il est mort sur le champ. Le criminel n'a pas été identifié.
- Le soir du 22/3/2016, Major Didier MUHIMPUNDU a été fusillé par des personnes non identifiées après quelques heures de l'assassinant du Lieutenant Colonel IKURAKURE. Il était à l'avenue de la Grèce, devant l'assurance BICOR située en zone Rohero de la commune urbaine de Mukaza.

- Un corps sans vie a été retrouvé dans la matinée du 23 mars 2016 sur la colline Burarana de la commune Bururi. Il s'agissait de Léonidas NDAYIRAGIJE, originaire de la même colline. Il aurait été tué pendant la nuit lorsqu'il rentrait. Les circonstances de son assassinat ainsi que le motif sont restés non élucidés. La police a dit avoir commencé des enquêtes.
- Dans la matinée du 25/3/2016, vers 4h, Gérard MUHORAKEYE a été fusillé par les militaires à la 1ère avenue en zone Musaga de la commune urbaine de Muha. Aucune poursuite judiciaire n'a été amorcée.
- Dans la matinée du 26/3/2016, un corps sans vie d'un homme a été retrouvé dans un ravin après la nuit des tirs et des explosions de grenade à la 1ière avenue de la zone Musaga en commune urbaine de Muha.
- Dans la matinée du 28 mars 2016, vers 8 heures du matin, un militaire du grade de caporal-chef du nom de KAZUNGU Fabien (ex-PMPA) a été surpris quand il voulait lancer sa grenade déjà dégoupillée à ses collègues (ex-FAB).Ces derniers étaient en train de faire la propreté devant le quartier où habitent les officiers. Malheureusement, il n'a pas pu commettre le forfait car ses collègues l'avaient déjà repérée. En prenant fuite, la grenade a explosé et l'a grièvement blessé. La victime a été vite conduite à l'hôpital mais elle a fini par rendre son âme suite aux blessures.
- En date du 30/3/2016, l'ancien ministre Rwandais Jacques BIHOZAGARA est mort subitement à la prison centrale de Mpimba. Plusieurs personnes se sont interrogées sur la mort subite de ce diplomate alors que personne n'avait signalé que son état de santé était critique. Signalons qu'il a été arrêté au mois de Décembre 2015, accusé l'espionnage.

Sans être exhaustif, 23 cas de personnes tuées et 41 cas de personnes blessées ont été recensés tout au long du mois de mars 2016.

2.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

Localité	Personnes tuées	Catégorie d'auteurs				Personnes blessées
		Militaires	Policiers	Civils	Non identifiés	
Bubanza	1	1	0	0	0	0
Bujumbura Mairie	9	1	0	1	7	33
Bujumbura rural	0	0	0	0	0	3
Bururi	4	0	0	0	4	0
Cankuzo	-	-	-	-	-	-
Cibitoke	-	-	-	-	-	-
Gitega	-	-	-	-	-	-
Karusi	-	-	-	-	-	-
Kayanza	1	0	0	0	1	0
Kirundo	1	0	0	0	1	0
Makamba	2	0	0	0	2	0
Muramvya	1	0	0	0	1	4
Mwaro	2	0	0	1	1	1
Ngozi	-	-	-	-	-	-
Rumonge	2	0	2	0	0	0
Rutana	0	0	0	0	0	

Ruyigi	-	-	-	-	-	-
Total	**23**	**2**	**2**	**2**	**17**	**41**

NB : Les tirets signifient le manque de données.

3. DES CAS DE TORTURE

Comme dit dans les rapports antérieurs de l'APRODH, les actes de torture sont monnaie courante surtout qu'ils se commettent dans des cachots clandestins du SNR et où les organisations de défense des droits humains ne peuvent accéder. D'ailleurs, pour accomplir cette sale besogne dans le silence inouï, ces organisations ont été suspendues pour ne pas faire des dénonciations.

Ainsi, Plusieurs détenus qui ont la chance d'être relaxés révèlent des tortures trop atroces dans les cachots du service national des renseignements. Ces tortures ne visent à contraindre les détenus à avouer des choses non commises entre autre leur participation dans des groupes armés, la possession des armes, l'atteinte à la sécurité intérieur de l'Etat ou du chef de l'Etat, …. Pour cela, les victimes de ces tortures sont gardées dans ces cachots pour des délais largement supérieurs à la durée légale de la garde à vue pour les cacher afin que les abominations dont ils ont subis ne soient pas connues. Et du fait que les victimes ne sont pas autorisées à se faire soigner, bon nombre d'entre eux succombent à leurs blessures ou leur état de santé se détériore vers des handicaps irréversibles.

Ces deux cas sont emblématiques :

- Ce jeune a été torturé jusqu'à devenir débile mental. A son arrivée à la Croix Rouge, il ne pouvait prononcer très difficilement son prénom et sa province d'origine avec beaucoup de perte de souffre : …Faaabrice, Kaaayaaanza. Un témoin qui a gardé son anonymat a précisé que Fabrice a passé plus d'une semaine sous torture dans un conteneur. La police, voyant son état de santé se détériorer au jour le jour, elle l'a déposé à la Croix Rouge dans un état moribond. A ce moment, il avait des trous au niveau des pieds et des cicatrices partout sur le dos, le ventre et la tête. A quelques endroits, les os de la tête étaient dénivelés.
- Un militaire dénommé François a été hospitalisé à l'hôpital militaire de Kamenge suite à des actes de torture. A son lit d'hôpital, il a subit plusieurs menaces d'enlèvement pour être achevé. Une somme de 5.000.000 FBU aurait été mise en jeu pour toute personne qui réussirait à l'enlever. Avant, il aurait même reçu des piqures des produits toxiques.

Les signes de torture de François

4. CONCLUSION

Dans ce rapport très modeste du fait du manque des données suffisantes suite à la suspension des activités de notre organisation, nous venons de voir que les violations des droits humains sont une triste réalité dans notre pays. Des personnes sont tuées et torturées chaque jour. Le comble de malheur est que ceux qui commettent ces violations ne sont pas près à désarmer. Ainsi, les cas d'enlèvement, d'arrestation illégale suivis, le plus souvent de disparitions forcées, des exécutions sommaires et extrajudiciaires après des actes de tortures sont le lot quotidien dans les quartiers de la mairie de Bujumbura et même dans les autres provinces du pays.

Devant ce bain de sang des fils et filles du Burundi, personne ne peut rester indifférent. C'est pourquoi nous supplions encore une fois le père de la nation pour qu'il arrête ces tueries ciblées sinon il endossera la responsabilité devant l'histoire.

****